



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 17 février 2012

Communiqué de presse

Senior+ : document stratégique mis en consultation

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de concept cantonal en faveur des seniors. L'élaboration de ce document stratégique présenté par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre a impliqué plus de 100 personnes issues de 57 organismes publics ou privés. Il pose les jalons d'une future politique de la personne âgée dans le canton en identifiant divers domaines d'intervention des pouvoirs publics.

L'évolution démographique de ces prochaines années exige une réflexion approfondie sur la place de la personne âgée dans notre société. Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat en charge de la santé et des affaires sociales : « Avec le projet Senior+, la vision réductrice d'une personne âgée définie par son seul état de santé fait place à une conception plus valorisante, intégrant l'apport des personnes âgées à la société dans son ensemble ». Pour poser les bases d'une politique de la personne âgée, une multitude d'acteurs publics et privés se sont, dans un premier temps, impliqués dans une analyse de l'existant¹. Différents groupes de travail ont par la suite repris cette analyse pour déceler les problèmes nécessitant l'action des pouvoirs publics et les principaux domaines d'intervention, de même que les acteurs et bénéficiaires d'une politique de la personne âgée.

Cinq domaines d'intervention pour les pouvoirs publics

Trois objectifs phares ont été retenus: l'intégration des seniors dans la société, leur autonomie et la reconnaissance par la société de leurs compétences et de leur besoins. L'action politique se situe au niveau de cinq domaines d'intervention : le travail, le développement personnel, la vie associative et communautaire, les infrastructures, l'habitat et les services, ainsi que la prise en charge socio-sanitaire. L'avant-projet de concept décline pour chacun d'eux différents axes d'intervention des pouvoirs publics, citant à chaque fois une mesure concrète d'application à titre d'exemple. Il définit également les acteurs publics compétents pour la mise en œuvre de ces interventions.

> Dans le domaine d'intervention du **travail** notamment, la problématique entourant l'employabilité des seniors représente un enjeu majeur de société. Il s'agit de permettre aux seniors de rester intégrés dans leur travail, de développer leurs compétences et d'être reconnus pour leurs apports. L'action des pouvoirs publics se joue sur plusieurs tableaux, s'adressant aux seniors eux-mêmes, ainsi qu'aux entreprises. Un axe d'intervention des pouvoirs publics consiste

¹ Rapport Etat de la situation (disponible sur le site du Service de la prévoyance sociale www.fr.ch/sps)

notamment à inciter les entreprises dans la valorisation des compétences de leurs collaborateurs, par exemple en proposant l'attribution de chèques de formation.

- > Autre domaine d'intervention, **le développement personnel des seniors** doit être favorisé par une offre adéquate en matière de formation et de loisirs. Il s'agit notamment d'encourager la formation des seniors qui leur permet de maîtriser la vie quotidienne, ce qui participe à la prévention en matière de santé et favorise leur autonomie. Les pouvoirs publics peuvent promouvoir ce développement personnel en sensibilisant aussi bien les seniors que les organismes formateurs et organisateurs de loisirs. Par exemple, ces derniers pourraient être incités à développer une offre répondant aux besoins spécifiques des seniors par la mise à disposition gratuite d'infrastructures.
- > Les enjeux du domaine de **la vie associative et communautaire** sont de favoriser l'engagement pour les autres et la participation à la vie de la communauté. Avec des seniors en meilleure santé que les générations précédentes, les besoins lors de la retraite évoluent. La question d'une retraite active devient la norme et les pouvoirs publics se doivent de favoriser l'engagement des seniors. Ils pourraient ainsi être amenés à soutenir financièrement des projets intergénérationnels ou encore des projets de mentorat.
- > La prise en compte des besoins des seniors dans le domaine **des infrastructures, de l'habitat et des services** est encore à développer. Dans ces domaines, la marge de manoeuvre des pouvoirs publics est large. Ils peuvent intervenir auprès des maîtres d'œuvre sur l'accessibilité des infrastructures, le développement de structures adaptées ou encore favoriser l'organisation des services correspondant aux attentes des seniors. Une mesure concrète pourrait consister en la création d'un label « Senior+ » pour les projets favorisant les échanges intergénérationnels.
- > **La prise en charge socio-sanitaire** est un volet important de la politique de la personne âgée. C'est sans doute le domaine dans lequel l'intervention des pouvoirs publics est la plus étendue, avec en particulier la planification des soins de longue durée mettant l'accent sur le maintien à domicile de la personne âgée. Une meilleure coordination est toutefois nécessaire entre les acteurs publics et privés dans ce domaine pour garantir une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins de la personne âgée. L'enjeu majeur consiste ainsi à garantir un accès à une offre coordonnée de prestations sociales et sanitaires adaptées, favorisant l'autonomie et leur intégration dans la société. Une mesure concrète pourrait être la mise à disposition d'outils communs aux réseaux de fournisseurs de prestations publics et privés, favorisant ainsi leur collaboration.

Les nombreuses mesures concrètes proposées dans le cadre de l'avant-projet de concept répondent aux lacunes identifiées dans le rapport d'état de la situation¹. La mise en consultation a pour but d'étoffer ce catalogue de mesures, et de trouver d'autres idées créatives et adaptées aux problématiques exposées. Ces mesures seront ensuite intégrées dans le plan d'action prévu dans le courant 2013.

La prochaine échéance importante du projet Senior+ sera l'adoption du concept et la mise en consultation d'un avant-projet de loi, en automne 2012. Le Conseil d'Etat vise une entrée en vigueur de la législation au 1^{er} janvier 2014.

Annexes

—

Avant-projet de concept Senior+
Documents de mise en consultation

Contacts

—

Service de la prévoyance sociale, Judith Camenzind Barbieri, T +41 26 305 29 04

Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T + 41 26 305 29 02, M + 41 79 347 51 38